



SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE DU MÉANDRES

Date : Mercredi le 8 septembre 2021

Heure : 18 h 15

Lieu : LOCAL SDG



Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves (art. 64)

PROCÈS VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 18 h 18.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Jennifer Francoeur que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé.

Secondé par Patrick Dufresne.

Adopté à l'unanimité

3. Désignation d'un secrétaire

Mme Nancy Bourdelais se porte volontaire pour être la secrétaire de l'assemblée.

Secondé par Rachel Duchesne.

Adopté à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de parents du 9 septembre 2020

Il est proposé par Mme Marie-Ève Dion d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale de parents du 9 septembre 2020.

Secondé par Jennifer Francoeur Lescelleur.

Adopté à l'unanimité

5. Rôles et mandats

5.1 Conseil d'établissement

Monsieur Sébastien Gagné présente brièvement quelques rôles du conseil d'établissement.

Il mentionne que ce dernier est un lien entre les parents de tous les élèves et le personnel de l'école. Son rôle est de prendre des moments de réflexion et des décisions qui auront un impact direct sur la vie quotidienne des élèves dans l'école. Le conseil discutera, entre autres, du budget annuel, du projet éducatif, des campagnes de financement, de la qualité de vie des élèves dans l'école, etc.

5.2 Représentant du comité de parents de la CSSDA

Sébastien Gagné et Marie-Ève Dion expliquent les mandats des parents au comité de parents.

6. Procédures d'élection pour le conseil d'établissement et pour le représentant au comité de parents

6.1 Choix du mode de scrutin

Les personnes présentes décident de procéder par vote secret.

6.2 Mise en candidature

Conseil d'établissement

Madame Jennifer F. Lescelleur conserve son poste pour 1 an.

Madame Marie-Eve Dion libère son poste pour 1 an.

Monsieur Patrick Dufresne conserve son poste pour 1 an.

Monsieur Sébastien Gagné conserve son poste pour 1 an.

Madame Rachel Duchesne pose sa candidature.

Madame Geneviève Thibodeau pose sa candidature pour un poste d'un an ou deux.

Madame Jacqueline Ouellet pose sa candidature pour un poste pour un an ou deux.

7. Mise en nomination des membres pour les élections

7.1 Un poste pour un mandat de deux ans et un poste pour un an.

Mme Rachel Duchesne est élue par majorité pour un poste de deux ans.

Mme Geneviève Thibodeau est élue par majorité pour un poste d'un an.

Monsieur Sébastien Gagné suggère que les deux parents qui ne seront pas membres du conseil soient inscrits comme membres substitués dans le cas d'une absence d'un des parents.

7.2 Parent substitut

Il est proposé par M. Sébastien Gagné Dion que Mesdames Catarina Rosa et Jacqueline Ouellet combient les deux postes vacants. Secondé par Patrick Dufresne.

Adopté à l'unanimité.

8. Élection des membres du conseil d'établissement et du représentant au comité de parents

Élection de Madame Rachel Duchesne comme membre du CÉ pour une période de 2 ans.

Élection de Sébastien Gagné comme représentante du comité de parents et de Geneviève Thibodeau comme substitut.

9. Varia

Aucun

10. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Patrick Dufresne que l'assemblée soit levée à 18 h 47.

Secondé par Jennifer Francoeur.

Adopté à l'unanimité.

Sébastien Gagné, président

Nancy Bourdelais, directrice